Pour nos enfants

LA POLICE MUNICIPALE
04800 Gréoux-les-Bains
Tél : 04 92 78 14 39

Quand je suis obligé de prendre ma voiture

ENSEMBLE

Parce ce que je ne peux pas faire autrement,
Parce que je pars au boulot après …
Je respecte la vitesse
Je circule en zone 30

Rendons plus sûrs les abords de l'école

Je peux garer ma voiture :
Parking Brossolette (en-dessous de l'école ou près du cabinet médical)

J'accompagne mon enfant à pied.
Les trottoirs sont sécurisés et le passage piéton est surveillé par la Police Municipale

La dépose-minute
Av André Malraux

Où ? devant l'agent de la Police Municipale qui sécurise la zone,
Comment ? mon enfant sort du côté droit de ma voiture,
Quand ? : de 8h20 à 8h30 et de 16h30 à 16h45,
Le portail est surveillé par un enseignant.
Attention, je ne peux pas stationner sur cette voie
Sens de circulation : la circulation est interdite dans le sens de la montée pendant les heures d'entrée et de sortie des écoles.

ATTENTION !!!!!

Chaque jour nous mettons nos enfants en danger !

La sécurité de nos petits piétons, **nous devons libérer totalement les rues et trottoirs aux abords de l'école,** avant qu'il n'arrive un accident !

Profitez du chemin de l'école pour lui faire découvrir les dangers de la rue et, progressivement, lui expliquer et lui faire **adopter** des comportements sûrs.
Un trajet serein se fait sans anxiété.
Anticipez le départ à l'école pour éviter des situations de stress.

ATTENTION, lors du dépôt minute, vos enfants sont déjà prêts (= vestes, gants et bonnets… idéalement le cartable est à proximité de l'enfant = pas besoin d'ouvrir le coffre de la voiture).

JUSQU'A 7 ANS : Votre enfant est impulsif, dominé par ses émotions ; il se concentre sur une seule chose à la fois et sa petite taille le rend peu visible des autres usagers.

→ Accompagnez-le sur le chemin de l'école, en choisissant le trajet le plus sûr (pas forcément le plus court) et en lui expliquant les dangers potentiels (sortie de garage, traversée, carrefour…).

VERS 7/8 ANS : C'est l'âge des premiers trajets tout seul, ou avec un groupe de copains. A condition qu'il sache repérer les dangers et réagir correctement.

→ Avant de le laisser partir sans vous, demandez à votre enfant de vous emmener à l'école ; vous pourrez vérifier que les apprentissages sont bien acquis !

VERS 10/12 ans : **V**otre enfant est capable d'assurer sa propre sécurité.
→ Mais **évitez de lui confier un enfant plus jeune** ! Il n'est pas suffisamment mûr pour assumer la responsabilité d'un « petit ».

Sens de circulation

Remontée vers l'école interdite

Interdiction de remonter l'avenue Malraux les jours d'école de **08h10 à 08h40** et de **16h15 à 16h45**

Arrêt et stationnement interdits le long de l'école dans le cadre du plan Vigipirate et afin de permettre le passage des véhicules descendant l'avenue Malraux.

Cheminement piétonnier